

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *TOULOUSE*

Dénomination : BG DEVELOPPEMENT

n° de gestion : 2010B04261

n° d'identification : 520 207 978

n° de dépôt : A2012/000011

Date du dépôt : 02/01/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 24/07/2010



1510026



1510026

Société "BG DEVELOPPEMENT"
Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : 157, Avenue Raymond Naves
31500 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 520 207 978

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 Juillet 2010
--

L'AN DEUX MILLE DIX,
Le vingt quatre juillet, à dix huit heures,
A TOULOUSE, au siège social, Monsieur GUILHEM, seul associé de la société
"BG DEVELOPPEMENT", a pris les résolutions ci-après consécutives à l'ordre du jour
suivant:

- modification des dates de l'exercice social et modification corrélative de l'article 14 des statuts ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

Personne ne demandant plus la parole, sont mises successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, avec effet de ce jour de modifier la durée de l'année sociale en cours qui, par exception, prendra fin le 31 décembre 2010 et décide de modifier les *dates* de débuts et de fin des exercices sociaux qui désormais commenceront le 1^{er} janvier et finiront le 31 décembre.

En conséquence, l'exercice social en cours prendra fin le 31 décembre 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède décide de modifier l'article 14 -- EXERCICE SOCIAL comme suit :

Les dispositions de l'article 14 des statuts sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes:

"ARTICLE 14 -- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DECEMBRE de chaque année."

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

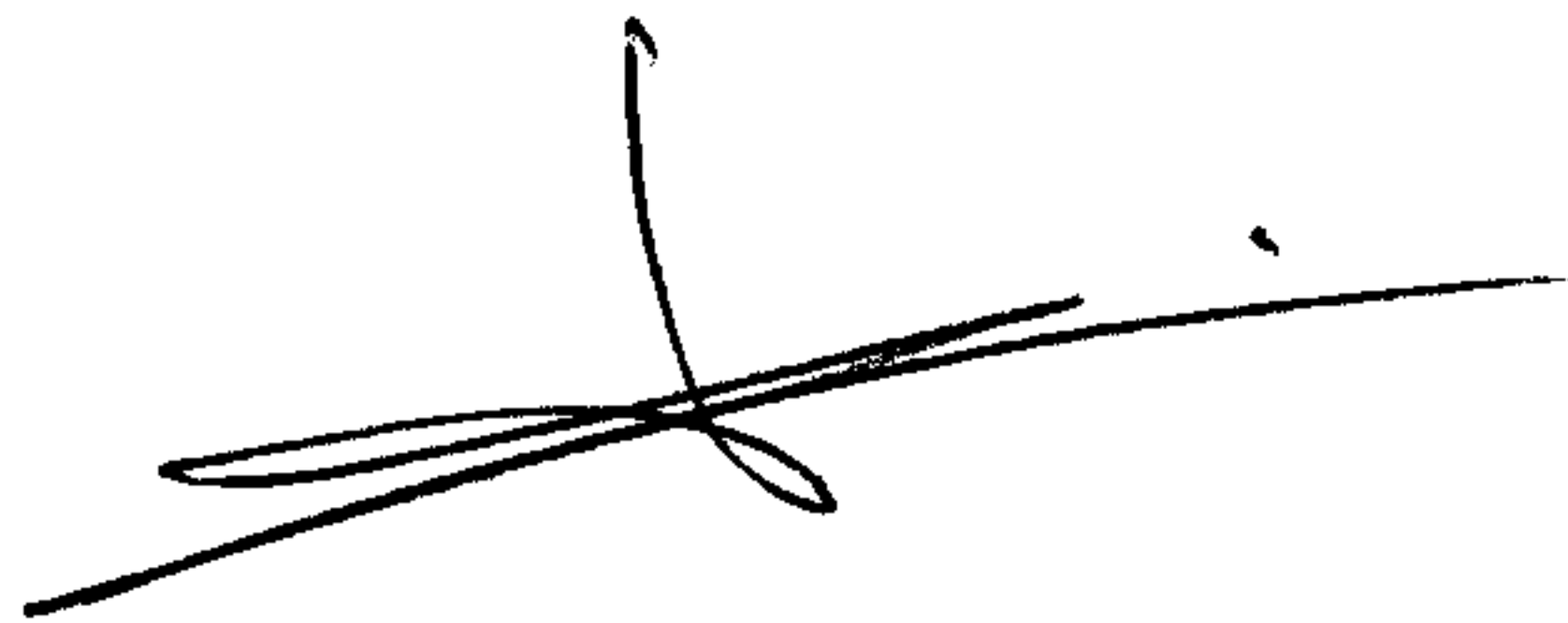
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.